

DÉCLARATION DE JULIEN DU 4 MARS 2026

Mesdames , messieurs les juges.

Je me présente à nouveau devant votre cour pour être jugé en appel d'une décision du tribunal de Niort rendue en janvier 2024 .

Votre cour m'a condamné en février pour l'organisation de manifestations interdites et/ou non déclarées qui se sont déroulées en octobre 2022 et en opposition au démarrage du chantier de méga-bassine de Sainte-Soline. Je vous rappelle ici, qu'à ce jour, celle-ci doit être considérée comme illégale, et qu'à ce titre, elle ne sera ni remplie cet hiver ni exploitée cet été...

Aujourd'hui , je comparais devant vous suite aux plaintes déposées par la société anonyme coopérative de l'eau 79, autobaptisée « Coop de l'eau » et par la coopérative agricole Océalia .

La mairie de Niort a également porté plainte pour un tag réalisé sur un trottoir, devant la gendarmerie de Niort le 1er mai 2023 où il était inscrit « Pour Serge et les 200 blessés de Sainte Soline, Dubée, Vestieu, Darmanin en prison »

Mesdames, Messieurs les juges, je vous informe à cette heure que j'entends faire valoir mon droit au silence durant l'audience qui vient. N'y voyez là nulle arrogance de ma part, nul refus d'entraver la justice.

Vous avez à votre disposition dans le dossier les éléments recueillis par les forces de l'ordre et par un procureur, qui les aura jugés suffisants pour déclencher une procédure qui me conduit devant vous aujourd'hui.

Je vous annonce donc d'ores-et-déjà, qu'en dehors des questions liées à ma situation familiale et financière, je m'exprimerai par la voix de mon avocat Maître Huriet.

Je ne me prêterai pas au débat sur les problèmes majeurs que posent la construction des méga-bassines sur le territoire. En vérité, j'aimerais beaucoup pouvoir prendre le temps de vous expliquer ce qui anime le collectif Bassines Non Merci, et tous.les les citoyen.nes et organisations qui le composent, ce qui nous fait prendre tous ces risques et autant nous exposer. J'aimerais que ce débat puisse se tenir dans un cadre serein, de citoyen.ne à citoyen.ne, et sans que mes propos et mes arguments puissent me nuire. Mais ce n'est pas le lieu et cela nous a déjà été rappelé lors des précédentes audiences.

Néanmoins, je vous demande de bien vouloir me permettre d'aller au terme de cette déclaration. Cela prendra 15 minutes tout au plus. Je suis convaincu que ce temps sera utile car il vise à vous exposer les faits de manière claire et complète afin de vous permettre de juger en toute connaissance de cause.

J'apporterai des précisions qui n'ont été évoquées ni devant le tribunal de Niort en première instance, ni au cours de mes différentes gardes à vue.

Si vous me le permettez, je vais reprendre point par point et chronologiquement les infractions pour lesquels je suis jugé aujourd'hui :

Sur les faits du 2 Octobre 2022

Il m'est reproché le vol d'une pelle à grain et l'inscription d'un message politique sur un panneau appartenant à la coopérative agricole Océalia et indiquant « Océalia, complice des bassines, signataire du protocole ». Ces faits se sont déroulés lors du rassemblement spontané du 2 octobre dite « grillade/grillage party » et convoqué à la hâte par notre collectif après que des citoyen.nes ont constaté l'installation des premières grilles de protection du chantier de Sainte-Soline.

Je le dis sans détour, oui messieurs et mesdames les juges, je reconnais bien, devant vous, avoir emprunté cette pelle à grain qui traînait là et être l'auteur de ce message. Celui-ci visait à dénoncer l'implication déterminante et le lobbying très actif d'Océalia, ainsi que d'autres « coopératives agricoles » dans les projets de construction de méga-bassines.

Pour être tout à fait factuel, cette pelle se situait en arrière du hangar de stockage d'Océalia le long d'une palisse, une haie, faisant limite de propriété. Cette pelle était là, sans signe distinctif : ni nom, ni sigle, ni indication de propriété. Mais détail important : le manche de cette pelle était cassé en deux. Alors oui, je me suis emparé de cette pelle cassée, et qui semblait avoir été abandonnée là par un camarade. Non je n'avais aucune volonté de le soustraire à ses propriétaires. Aussi lorsque j'ai réalisé, en quittant le site Océalia qu'elle n'appartenait à personne de notre groupe, je l'ai immédiatement reposée le long d'une palisse au plus prêt du site. Elle a ainsi pu être récupérée très rapidement par son propriétaire, l'activité d'Océalia pouvant alors reprendre à plein régime...

De la même manière, je tiens à indiquer devant votre cour que le tag a été réalisé avec un marqueur pour tableau blanc de marque Velleda et donc très facilement effaçable. Mon intention était uniquement de m'exprimer et en aucun cas de causer quelque dégradation que ce soit.

Au vu des éléments présentés, je vous saurais gré mesdames messieurs les juges, de bien vouloir me relaxer pour ces faits.

Par ailleurs, je vous invite à vous questionner sur les véritables objectifs poursuivis par Océalia à travers le dépôt de cette plainte...

Quel besoin avait ce grand groupe, d'envergure nationale voire internationale, propriétaire par exemple de 83 magasins Gamm Vert dans le grand Ouest et réalisant 77 millions de chiffres d'affaires rien qu'à travers cette activité de grande distribution, quel nécessité impérieuse y avait-il à porter plainte contre moi pour des faits aussi insignifiants, si ce n'est pour des raisons politiques et stratégiques ?

Cette procédure est malhonnête et s'apparente aux procédures baillons, de plus en plus utilisées pour réduire au silence et à l'inaction les défenseur.es de l'environnement qui viendraient à menacer leurs intérêts. Océalia aurait pu, au contraire, reconnaître que ce jour-là, malgré l'intrusion sur leur site de stockage de grains, d'intrants chimiques, nitrates, phosphates et pesticides, aucun dommage réel n'avait été causé.

Sur les faits des 29 et 30 octobre 2022

Les faits qui me sont ensuite reprochés concernent les événements intervenus lors du week-end de mobilisation du 29 et 30 octobre 2022 intitulé « Pas une bassine de plus ». Cela concerne le remplacement de 123 grilles, propriété de la société anonyme de l'eau 79, tombées selon leurs dires et leur décompte lors de la manifestation du 29 octobre. Il est également question de la dégradation d'un tuyau d'irrigation appartenant en réalité à Monsieur Charruyer et permettant d'acheminer l'eau pillée et pompée dans la nappe phréatique pour alimenter la méga-bassine de Sainte-Soline, un des bras de ce que nous avons appelé la « Pieuvre de Sainte-Soline ».

Concernant les grilles, je tiens à préciser que la quasi intégralité des grilles renversées ce jour, l'ont été à l'occasion de l'intrusion du cortège rouge sur l'emprise du chantier. Pour ma part, je le rappelle, et toutes les pièces dans le dossier en attestent, je me trouvais dans le cortège blanc.

Je tiens également ici à clarifier ce qu'a été ma posture et mon comportement au sein de ce cortège et de manière générale, tout au long de cette manifestation.

Tout d'abord, je tiens à dire que j'ai découvert les modalités de déploiement seulement quelques minutes avant qu'elles ne soient expliquées à tous.tes les participant.es sous la forme d'un jeu grandeur nature : « 1,2,3 Bassines ». Je précise d'ailleurs ici, que contrairement à ce qui figure dans le dossier, je n'ai pas pris la parole pour présenter les consignes de ce jeu.

J'ai alors dû choisir comme tous.tes ceux présent.es si j'allais dans le cortège rouge, le cortège vert ou le cortège blanc. Le cortège blanc étant présenté comme le plus court et le plus familial et compte tenu de ma condition physique, j'ai choisi celui-là .

Cela pourra peut être sembler difficile à croire, mais dans l'organisation des rassemblements anti-bassines, je ne participe jamais et je ne suis jamais associé aux aspects de déploiement des cortèges. Je les découvre toujours en même temps que tous.tes les participant.es. Ma fonction se limite au rôle de porte-parole, et c'est précisément pour cette raison que je suis tenu à l'écart de telles décisions.

Par ailleurs, n'ayant pas de fonction prédéterminée à accomplir lors de cette marche, j'ai pris l'initiative d'aller au devant des différents « rideaux de force de l'ordre ». J'ai ainsi pu prévenir, les gradés de la gendarmerie présents de l'arrivée d'un cortège pacifique, composé de familles, d'enfants, de personnes âgées, d'élus en écharpe et à ce titre, leur demander systématiquement de ne pas faire usage de bombes lacrymogènes ni d'autres armes susceptibles de blesser quelqu'un. Mon intention était clairement de contribuer à la désescalade des tensions.

Malheureusement ces demandes sont restées sans effet puisque ce jour-là, ce sont près de 2000 projectiles explosifs de toute sorte qui ont été lancés par les forces de l'ordre.

Voilà quels ont été mon attitude et mon rôle durant toute la marche. Je peux vous assurer, que je n'ai témoigné d'aucune agressivité envers qui que ce soit et que je n'ai eu aucun comportement pouvant être qualifié de violent, ni lors de cette manifestation, ni durant aucune autre...

Si le procureur Wattebled avait saisi l'intégralité des rush de l'équipe de M6, qui m'a suivi durant toute cette journée, vous auriez pu également constater qu'à l'arrivée du cortège blanc près de la bassine, je me suis approché des grilles pour les secouer les secouer symboliquement et non pas les renverser, alors que le cortège rouge était repoussé manu militari, et avec l'utilisation de nombreuses grenades explosives de type GM2L et causant des blessures graves.

Mes souvenirs sont vagues car tout s'est passé très vite à ce moment-là. En effet, j'ai senti surgir sur ma droite une dizaine de militaires armés que me sont littéralement tombé dessus, et l'un deux, le plus grand, m'a frappé violemment à la tête avec sa matraque.

Je me suis évanoui quelques secondes. Quand j'ai repris mes esprits, je me suis retrouvé tel un ballon de rugby : d'un côté, les forces de l'ordre en carapace tentaient de m'interpeller. De l'autre, mes camarades me tiraient vers eux pour me sortir de cette situation périlleuse... ce qu'ils réussirent à faire ... très vite pris en charge par les équipes medics, on m'a indiqué une plaie profonde à la tête nécessitant d'abord la pose d'un bandage puis 8 points de suture à mon retour au camp.

Par la suite, j'ai témoigné devant les médias de l'agression que je venais de subir. Je me suis ensuite assis pacifiquement avec d'autres camarades près des gendarmes mobiles, afin de nous interposer et de leur signaler la dangerosité des tirs qu'ils effectuaient à distance sur une foule située à plus de 150 mètres, qui ne constituait aucune menace pour eux puisque les manifestant.es étaient simplement occupé.es à partager un goûter.

Ces tirs auront causé plus de 60 blessé-es parmi mes camarades et auront exposé les forces de l'ordre à une riposte qui aura également entraîné des blessures dans leur rang.

De la même manière, le dimanche, j'ai appris le matin qu'un cortège se constituait pour aller constater l'étendue du réseau mis en place pour acheminer l'eau pompée dans les nappes pour alimenter la méga-bassine située à plusieurs kilomètres de là.

Je découvre sur place, à quelques centaines de mètres du campement, que l'action du jour consiste à déterrer un tuyau dont j'apprendrai par la suite qu'il appartenait à Monsieur Charruyer, promoteur et bénéficiaire de cette bassine illégale.

Là encore, rien dans le dossier ne permet d'établir que j'ai participé physiquement au déterrage du tuyau, ni que j'aie eu le moindre rôle dans le choix de cette cible, et pour cause...

Je suis resté fidèle à ma posture de porte-parole, c'est-à-dire transmettre publiquement les informations que l'on me communiquait et assurer l'accompagnement des nombreux médias présents ce jour-là. Les images étant notamment retransmises en direct, sur BFM. Avec un tel nombre de caméras et d'appareils photos présents, si j'avais commis la moindre infraction ou dégradation, vous pouvez être assuré que le perspicace procureur Wattebled aurait versé les éléments au dossier.

Les faits du 1^{er} mai 2023

Enfin, et pour clore cette « drôle de liste », je dois revenir sur l'« affaire du tag du 1^{er} Mai 2023 » apposé devant la gendarmerie de Niort lors du traditionnel défilé syndical pour la fête du travail et dans un contexte « réforme des retraites » et « post Sainte-Soline 2 » particulièrement très « tendu ».

Là encore, le procureur Wattebled a jugé nécessaire d'ouvrir une enquête et de mobiliser d'importants moyens d'investigations pour un événement qui, autrement, aurait pu rester anodin. Le même juge Wattebled qui aura classé sans suite la plainte de mon neveu Valentin Gendet, tabassé devant son domicile par deux individus, et pour ses engagements militants, en novembre 2022. Celui-ci n'a pas mis en oeuvre les moyens nécessaires pour instruire cette affaire aux conséquences humaines autrement graves. Pas même la moindre enquête de voisinage. Ce deux poids/deux mesures m'est insupportable.

Quand aux décisions rendues, elles peuvent paraître ubuesque, puisqu'en 2024 le même juge Durafour de Niort et le tribunal qu'il préside m'auront condamné pour la dégradation, à 300 euros d'amende, et peut être une part des 90 jours amende prononcés, tout en me relaxant dans l'affaire pour diffamation suite à la plainte du lieutenant colonel Vestieu, faute d'éléments probants permettant de m'imputer l'inscription de ce tag.

Je vous renvoie à ma déclaration du 7 février 2025 devant le tribunal de Niort et que je vais résumer ici:

Le 1^{er} mai 2023, notre camarade Serge se trouvait encore entre la vie et la mort suite à l'envoi d'une bombe lancée par un agent aux commandes d'un engin blindé des forces de l'ordre. Qu'un citoyen ait voulu interpeller les gens d'armes et la gendarmerie suite à de tels agissements, il en va de nos libertés fondamentales, de notre liberté d'expression, de la bonne santé de notre démocratie. C'est pourquoi, je ne me désolidariserai pas de l'auteur ou de l'autrice de ce tag, je ne l'incriminerai pas, ni ne le dénoncerai.

Je tiens à réaffirmer qu'à titre personnel, je suis fondamentalement contre la carceralisation systématique des peines, même pour des personnes ayant pu causé de telles blessures. Ce n'est pas la privation de liberté de nos bourreaux qui aidera à panser nos plaies mais bien qu'un jour "justice soit dite".

Je rappelle également à la cour, que le 1^{er} mai 2025, j'ai inscrit à la craie ce message suivant devant la même gendarmerie : « Dubée, Vestieu, Darmanin doivent être jugés ». Cette action a suscité des commentaires surprenants, du colonel Kermorvant, nouveau chef de la gendarmerie des Deux Sèvres et successeur de monsieur Vestieu, rapportés dans un article de la Nouvelle République du 2 mai 2025 :

« le précédent tag était à la peinture, c'était différent, il y avait dégradations de mobilier urbain (la chaussée?). Là, il n'y a pas de dégradations »

ou encore « il n'y a pas d'accusations portées. Manifestement, Monsieur Le Guet à tirer les leçons de son passage devant les juges. Dans son message, il n'a pas mentionné qu'ils étaient coupables mais qu'il devaient être jugés »

Sur d'éventuelles poursuites, cette ultime déclaration problématique d'un colonel de gendarmerie s'exprimant dans un média local disait : « Nous devons évoqués la question avec le parquet (donc le procureur) mais ce n'est pas notre volonté ».

Monsieur Kermorvant semblait ignorer que je venais d'être relaxé quelques jours avant dans l'affaire pour diffamation, puisqu'il semblait encore m'imputer ces faits, ce qui pourrait constituer une forme de diffamation...

Je veux insister sur l'importance de cet article et de son contenu, puisqu'il illustre parfaitement ce que je vis depuis plusieurs années et ce que je ressens comme un véritable acharnement judiciaire et politique à mon encontre.

Il me paraît également important de vous rapporter ce détail, afin que vous puissiez, là encore, statuer en toute connaissance de cause :

Le tag a été réalisé avec un dispositif type « bombe de craie pulvérisée », identique à celles utilisées sur les chantiers et sur les voiries par tous les services techniques de France et de Navarre, et qui sont conçues pour s'effacer très facilement. Comment je le sais ? J'étais présent quand ce tag a été réalisé, comme trois mille manifestant.es et plusieurs dizaines de représentants de la police nationale, de la gendarmerie et des renseignements territoriaux. Vous vous étonnerez alors comme moi que le seul

élément présenté pour m'incriminer soit cette photo floue, d'une personne prise de dos et dont même ma mère ne sera pas en mesure de dire si ce décolleté indélicat appartient à son fils ou à un de ses camarades de même corpulence.

De plus, je tiens à vous faire savoir que le tag n'est resté que quelques minutes sur le trottoir où il avait été inscrit. Après la dispersion de la manif, je suis retourné par curiosité voir si le tag avait été effacé, et c'était bien le cas. Malheureusement, l'utilisation d'un dissolvant inapproprié (quand un simple jet d'eau et un coup de balais brosse auraient suffi) risquait de rejoindre le caniveau et donc le réseau d'eau pluviale et ainsi polluer la Sèvre niortaise située en contrebas.

Je pense, en tant que militant écologiste, engagé quotidiennement pour la préservation de cette ressource vitale qu'est l'eau, que dans une société où les droits de l'environnement et la protection des cours d'eau feraient l'objet de toute notre attention, une telle pratique, accomplie au nom d'une collectivité, la mairie de Niort en l'occurrence, aurait du faire l'objet d'une procédure... Mais nous ne sommes pas dans cette société-là et le maire de Niort Jérôme Baloge ainsi que le procureur avaient certainement d'autres préoccupations...

Aujourd'hui au contraire, on poursuit, on punit, on harcèle, on sanctionne, on blesse celles et ceux qui osent porter la voix d'une écologie à la hauteur du péril en cours.

On espionne, on interroge, on emprisonne celles et ceux qui agissent pour un monde qui serait juste « vivable », simplement « vivable » pour les enfants qui grandissent aujourd'hui.

Je fais l'objet de toutes ces mesures de rétorsion et d'oppression. À travers la multiplication des procédures, c'est bien le mouvement citoyen dont je suis un des porte-paroles que le gouvernement, main dans la main avec les lobbies de l'agrobusiness, veulent réduire au silence.

Je risque déjà la prison, si je venais à être de nouveau poursuivi pour l'organisation de manifestation.

À travers ce jugement, c'est mon porte-monnaie que l'on cherche à atteindre pour me faire renoncer à toute action militante. Malheureusement pour les plaignants, mes poches sont vides. J'ai dû cesser momentanément mon activité professionnelle et rémunératrice pour remplir pleinement cette fonction de porte-parolat.

Madame la juge, je dois vous avouer, que si vous veniez à confirmer les peines prononcées en première instance, je vivrai ça comme une profonde injustice. Être condamné à une précarité permanente, voir mes moindres revenus ponctionnés pour payer des grilles que je n'ai pas cassées et qui protégeaient un chantier qui n'aurait jamais dû démarrer, me serait insupportable. D'autant plus, quand on sait que ce sera au profit de la société anonyme de l'eau des Deux Sèvres, qui a déjà détourné, aux profits de ces seuls actionnaires, trop d'eau, trop d'argent public. Cet argent public aurait dû, au contraire, être consacré à la protection des rivières, des captages d'eau potable, à l'accompagnement d'une agriculture qui saurait s'affranchir des intrants et des poisons chimiques.

J'assume pleinement qui je suis et ce pour quoi je me bats, et je vous l'ai déjà dit, je paye DÉJÀ le prix fort.

Mesdames et messieurs les juges, ne rajoutez pas à cette épée de Damocles d'une peine de prison avec sursis, la double peine financière qui rendrait très difficile ma « réinsertion professionnelle » lorsque cette lutte pour l'eau aura enfin trouvé une issue pacifiée et partagée...